

DÉCISION SUR LA CONFÉRENCE DE KATOWICE SUR LE CLIMAT (CCNUCC COP24) ET LES ENGAGEMENTS DE L'AFRIQUE À LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À COP25/CMP 15

Doc. Assembly/AU/10(XXXII)

La Conférence,

1. PREND NOTE AVEC SATISFACTION :

- a. du rapport de S.E. M. Ali Bongo Ondimba, Président du Gabon, Coordonnateur du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), sur les résultats de la vingt-quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; de la quatorzième réunion des Parties agissant comme Conférence des Parties au Protocole de Kyoto (COP24/CMP14); et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA1.3) et **SOUSCRIT** aux recommandations qui y figurent ;
- b. de la bonne mise en œuvre de la Commission climatique pour le bassin du Congo et son Fonds bleu par S.E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo ;
- c. de la bonne mise en œuvre de la Commission climatique pour la région du Sahel par S.E.M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger ;
- d. l'engagement de S.E. M. Denny Faure, Président de la République des Seychelles, en faveur de la mise en œuvre opérationnelle de la Commission climatique des États insulaires et des économies océaniques ;

2. RECONNAÎT ÉGALEMENT le rôle primordial du Gabon, qui assure la présidence du CAHOSCC et de l'AMCEN, et de l'Égypte, présidente du G77 et de la Chine dans le cadre des négociations qui ont menées jusqu'à la COP24 en Pologne, **et FÉLICITE** les deux pays pour leur dévouement et soutien à la cause africaine du changement climatique ;

3. PREND EN OUTRE NOTE avec satisfaction des deux réunions préparatoires convoquées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) et les nombreuses réunions du Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique (AGN) en préparation de la COP ;

4. RECONNAÎT l'engagement sans faille du CAHOSCC dans l'élaboration de la directive et des orientations politiques qui ont permis à l'Afrique d'être plus forte, unie dans l'esprit du panafricanisme et de continuer à parler d'une seule voix dans les négociations mondiales sur le changement climatique, soulignant

l'engagement de l'Afrique à mettre pleinement en œuvre la convention, l'Accord de Paris conformément aux principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives ;

5. **FÉLICITE** la Commission, l'ADUA-NEPAD, la BAD et la CEA, en collaboration avec le Royaume du Lesotho et la République gabonaise et en partenariat avec le Parlement panafricain (PAP) et l'*African Risk Capacity* (Capacité de gestion des risques en Afrique) pour avoir organisé les manifestations de la Journée de l'Afrique à la COP 24 le 3 décembre 2018 sur le thème suivant : « **Le Hub CDN-Afrique : Aller plus loin et plus vite dans la mise en œuvre des CDN à l'appui de l'Agenda 2063** » ;
6. **FÉLICITE** la Pologne d'avoir accueilli avec succès COP 24/CMP14 et d'avoir adopté le Paquet Climat de Katowice ; et **SE FÉLICITE** de l'offre du Chili d'accueillir la COP 25/CMP 15/ CMA2 en décembre 2019 ;
7. **RECONNAÎT** les efforts et l'engagement des ministres africains qui ont participé à la facilitation des derniers jours de négociations dans le cadre de la promotion des positions africaines et le travail accompli par l'AGN dans la préparation et les négociations menant aux résultats de la CdP24 et la garantie des priorités africaines dans ces négociations ;
8. **REAFFIRME** la nécessité d'une approche multilatérale pour relever le défi mondial du changement climatique par le biais de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et **REAFFIRME** l'engagement de l'Afrique à mettre en œuvre le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, dans le meilleur intérêt des pays africains, qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique et déjà affectés par les effets négatifs de ce phénomène, et à faire en sorte que les pays africains disposent de l'espace politique nécessaire pour réaliser le développement durable ;
9. **PRIE INSTAMMENT** les Parties à l'Accord de Paris de reconnaître la situation et les besoins particuliers des pays africains, conformément aux décisions pertinentes et antérieures adoptées par la Conférence des Parties, et **DEMANDE** à la prochaine présidence de la Conférence des Parties de poursuivre les consultations en vue de parvenir à une décision à cet égard d'ici la vingt-cinquième (25^e) session de la Conférence des Parties, qui aura lieu du 2 au 13 décembre 2019 à Santiago (Chili), et **PRIE** l'AGN de continuer à examiner la question ;
10. **PRIE INSTAMMENT** les pays développés de continuer à accroître les financements mobilisés en faveur de la lutte contre le changement climatique en vue d'atteindre l'objectif de financement fixé pour 2020 au moyen de fonds privés et publics et celui d'atteindre les 100 milliards de dollars EU chaque année, en s'appuyant sur les besoins des pays en développement et en renforçant l'appropriation des pays en développement par ces derniers, et à renforcer

davantage les dispositions de financement prévisible et durable sur le plancher des 100 milliards de dollars EU annuels ;

11. **SE FÉLICITE** du rôle joué par le Fonds vert pour le climat (FVC) dans le cadre du soutien aux pays africains dans la mise en œuvre de leurs actions et projets climatiques et, tout en étant préoccupée par le manque d'engagements pris en faveur de l'IRM, et SALUE les progrès réalisés par les membres africains sortants du Conseil et leurs positions concernant la défense des intérêts de l'Afrique au sein de ce Conseil ; à cet égard, **ET EXHORTE** les pays développés à accroître leurs contributions au FVC afin de garantir un premier processus de reconstitution rapide, efficace du FVC qui reflète l'engagement à lutter contre le changement climatique tant pour l'atténuation que l'adaptation ;
12. **SOULIGNE** l'importance de parvenir à une conclusion ambitieuse concernant la première reconstitution du FVC qui doit être au moins le double des provisions financières annoncées lors de la mobilisation initiale des ressources en faveur de l'«IRM», tout en tenant compte de la capacité du Secrétariat du FVC à élaborer un programme d'environ 3 à 5 milliards de dollars américains par an, **MET L'ACCENT** sur l'importance d'assurer l'allocation d'une part adéquate des ressources du FVC en faveur de l'Afrique en particulier en vue de l'adaptation au changement climatique, par le biais d'instruments de subvention;
13. **PRIE EN OUTRE INSTAMMENT** les Parties et les présidences de la COP 24 et de la COP 25 d'accélérer les consultations sur les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique, tels qu'ils figurent dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), comme mandatées à la COP 22 ;
14. **NOTE AVEC PRÉOCCUPATION** que les niveaux actuels de réchauffement au plan mondial ont provoqué une insécurité sans précédent et généralisée, en particulier pour les groupes pauvres et vulnérables des communautés africaines, entraînant l'insécurité alimentaire, le déplacement des populations humaines et animales, des problèmes de santé et d'autres effets négatifs sur les moyens de subsistance et les économies ;
15. **PREND EN OUTRE NOTE** de l'avertissement lancé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC) dans son rapport spécial sur les incidences d'un réchauffement de 1,5 degré Celsius, qui reconnaît que la majeure partie de l'Afrique a déjà dépassé 1 degré Celsius et pourrait rapidement dépasser 2 degrés en l'absence de mesures draconiennes ;
16. **DEMANDE** aux dirigeants mondiaux de mettre en œuvre des mesures politiques radicales, comme le recommande le GEIC, pour garantir l'intégrité du système climatique et **DEMANDE** que ces politiques soient davantage axées sur le renforcement de la résilience des groupes vulnérables de la société ;

17. **DEMANDE EN OUTRE** aux pays développés de renforcer les dispositions en matière d'appui au transfert financier et technologique et de faciliter l'accès des pays africains à cet appui, qui devrait être fourni à des conditions de faveur et préférentielles ;
18. **DEMANDE** à la Commission, aux institutions panafricaines, et aux Commissions climatiques, en collaboration avec l'Initiative pour l'adaptation en Afrique (AAI) de lancer des programmes visant à documenter les impacts du changement climatique sur les économies et les écosystèmes africains et de proposer des politiques appropriées et d'autres interventions pour guider la réponse des États africains au changement climatique ;
19. **IMPLORE** toutes les Parties à œuvrer ensemble à la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris et à l'achèvement des travaux en suspens sur le Programme de travail de l'Accord de Paris (PAWP) au-delà des résultats de la COP24 afin d'aider les pays en développement, en particulier l'Afrique, à mettre en œuvre les Contributions déterminées au niveau national (CDN) ;
20. **ENCOURAGE** les pays africains à ratifier l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal comme instrument pour intensifier les efforts en vue de la lutte contre le changement climatique ;
21. **DEMANDE** à l'AGN de poursuivre ses efforts en vue de promouvoir et de soutenir les priorités de l'Afrique dans les négociations de la CCNUCC et d'autres forums connexes, en s'appuyant sur la position africaine commune et les décisions pertinentes de l'AMCEN et du CAHOSCC ;
22. **ENCOURAGE** les parties prenantes africaines et internationales, notamment celles qui travaillent sur les villes et les collectivités locales, à savoir, les organisations de l'ONU comme l'ONU-Habitat, le PNUE, et le cas échéant, d'autres parties prenantes comme la CGLUA à renforcer leur soutien aux pays africains, dans la mesure du possible, grâce à la coordination et la coopération avec la Commission de l'UA, le Comité des Représentants permanents (COREP), par le biais des Sous-comités sur l'environnement et l'AGN, afin d'assurer le succès de la mise en œuvre des contributions déterminées (NDC) au niveau local, conformément aux règles et dispositions réglementaires nationales ;
23. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec l'AGN, des initiatives pertinentes telles que l'AAI, l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI) et les Commissions climatiques, avec le soutien des partenaires et parties prenantes concernés, de coordonner, d'appuyer et de suivre la mise en œuvre des contributions des États membres déterminées au niveau national et de faire rapport à ce sujet ;

24. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission, en collaboration avec l'AGN, les commissions climatiques, l'AAI et l'AREI, de poursuivre ses efforts et son soutien aux préparatifs de l'Afrique en vue de la COP25 et d'aider le continent à mettre de mettre en évidence les efforts d'adaptation de l'Afrique aux effets du changement climatique et ses efforts continus pour atténuer le changement climatique ;
25. **PRIE INSTAMMENT** la Commission, en collaboration avec les agences panafricaines, d'organiser un sommet africain sur le changement climatique en 2020 avant la COP26, car l'année 2020 est cruciale dans le calendrier mondial du changement climatique ;
26. **SALUE** la participation des dirigeants et **PREND NOTE** de la déclaration de solidarité et de transition équitable de Silésie ;
27. **NOTE** avec satisfaction l'appui fourni par différentes institutions africaines et partenaires au développement, en particulier la BAD, le PNUD, le PNUE, l'Union européenne et l'Allemagne, à l'AGN et à la Commission de l'UA, pour renforcer leur participation aux négociations et autres processus connexes ;
28. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer, un règlement intérieur pour le CAHOSSC, en consultation avec l'AMCEN, selon le cas, afin de lui permettre d'harmoniser, de manière adéquate, les activités de ce Comité de haut niveau et de le soumettre à l'examen du CAHOSSC à sa prochaine session.
29. **DEMANDE ÉGALEMENT** aux partenaires de soutenir la Commission et le Groupe africain de négociateurs à tous les niveaux dans la mise en œuvre de la présente décision.